

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2025-02-004

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 février, à 21 heures 00, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 05 février 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Agnès DELCOR, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET
M. Mathieu GARRIGUE donne procuration à M. Brice BOUVIER
M. Eric CHARRE

Monsieur Ludovic THIVOLLE a été élu secrétaire de séance.

**Création d'un Comité Consultatif
« Local association ACCA Angoustrine Villeneuve-des-Escalades »**

M. le Maire rend compte au Conseil municipal d'un courrier en date du 27/11/2024 émanant de l'ACCA d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades (ACCA AVE) représenté par son Président M. Bernard DOUTRES.

L'ACCA AVE sollicite le conseil municipal pour la création d'un comité consultatif afin d'étudier un local plus adapté à la pratique de leur activité cynégétique.

M. le Maire donne lecture de l'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales. La création d'un comité consultatif n'est pas obligatoire, le conseil municipal dispose du choix de créer ou non un comité consultatif. Un comité consultatif n'a pas de pouvoir décisionnel. Sa durée ne peut excéder celle du mandat municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2143-2 ;

Le conseil municipal après avoir délibéré par 8 voix pour et 5 abstentions :

DECIDE de créer le comité consultatif « Local association ACCA Angoustrine Villeneuve-des-Escalades ».

DESIGNE comme membres du comité consultatif « Local association ACCA Angoustrine Villeneuve-des-Escalades :

Conseillers Municipaux	Représentants de l'ACCA AVE
Mme Marie-José ESTEVA	M. Bernard DOUTRES
M. Brice BOUVIER	M. Jacques BOMPIEYRE
M. Bernard PIROF	M. Charles VALLVERDU

NOMME Madame Marie-José ESTEVA Présidente du comité consultatif « Local association ACCA Angoustrine Villeneuve-des-Escalades ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20250213-202502004-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025



Monsieur Le Maire
Christian PALLARES